

LE PROCES DES QUATRE PIRATES DE L'AIR AMERICAINS

Le sénateur Marcilhacy «Que notre verdict soit compréhensif»

Les témoins de moralité, notamment le sénateur Marcilhacy, ancien candidat à la présidence de la République, ont redonné de la hauteur, devant la cour d'assises de Paris, aux débats du procès des quatre « pirates de l'air » Noirs américains, un moment enlisé dans la matérialité des faits.

COMMENCEE sur une note d'humour — « Je suis contre les détournements d'avions parce que je ne voudrais pas avoir à en subir un » —, la déposition du sénateur de la Charente s'est terminée dans l'émotion. Après avoir rappelé que les frères Kennedy n'étaient pas les seuls Américains blancs à avoir payé de leur vie, comme on a tendance à le croire en France, leur combat pour l'égalité raciale, il a conclu : « Je forme le vœu que votre verdict soit extrêmement compréhensif car il aura à la base une résonance et, de tout mon cœur de Français et de chrétien, je souhaite qu'il ne puisse pas être considéré comme un désaveu par tous les Américains blancs qui luttent contre la ségrégation dans des conditions dont vous n'avez pas idée. »

Pierre Marcilhacy avait auparavant fait état de son expérience personnelle au cours d'un voyage en voiture dans le sud des Etats-Unis : « Je m'étonne parfois qu'il n'y ait pas d'avantage d'actes comme celui que nous déplorons », a-t-il dit après avoir donné des exemples de vexations, d'humiliations quotidiennes subies par les Noirs.

Avant lui, Jacques Debu-Bridel, président de France, terre d'asile, avait déclaré :

« Vous avez devant vous des hommes et des femmes qui luttent pour les droits de l'homme. Au nom de France, terre d'asile, je vous dis : vous jugez des combattants de la liberté. Certes, ils ont commis des actes répréhensibles, mais est-il un seul résistant français qui n'en ait pas commis ? Nous les considérons exactement comme ceux qui viennent de Tchécoslovaquie ou du Vietnam. »

Des visiteuses de prison, des pasteurs, une Noire américaine écrivain et professeur, la jeune femme qui employa Jean Mac Nair comme employée de maison et garde d'enfants avant son arrestation, sont également venus à la barre. Retenons le témoignage de Nathalie Duché, visiteuse de prison qui se sent d'autant plus solidaire des quatre inculpés que onze de ses parents — dont son père et sa mère — sont morts à Auschwitz. Elle a arraché des larmes à Jean Mac Nair et à Joyce Tillerson en parlant de leurs enfants, a parlé du grand amour voué par les accusés à la France où, « pour la première fois dans un pays blanc, ils n'ont pas eu à faire face à la ségrégation », et a conclu : « Je suis leur amie pour toujours, j'en suis très fière. »

Charles Blanchard

LE PROCES DES QUATRE NOIRS AMERICAINS

L'avocat général réclame des peines de 7 à 9 ans de réclusion

L'avocat général a réclamé des peines de sept à neuf ans de réclusion contre les quatre pirates de l'air Noirs américains jugés aux assises de Paris, pour avoir détourné sur Alger le DC 8 Detroit-Miami. Le verdict sera prononcé ce soir.

DES l'ouverture de son réquisitoire, l'avocat général Langlois avait remis les choses à leur vraie place. Il s'agit bien, dans ce procès, du racisme. Et pas seulement du racisme des autres, du racisme dont nous sépare un océan, mais du nôtre : « S'il y a un pays qui est sensible au racisme, c'est bien le nôtre, a commenté le magistrat, pas d'accord donc avec Valéry Giscard d'Estaing. Nous ne pouvons pas accepter que cette maladie de la société se développe dans les conditions où l'on vient de nous l'exposer. On nous parle du ghetto, mais nous avons connu les bidonvilles ; on nous parle de bavures policières, mais nous avons connu les ratonades... »

Eh oui ! Ce procès avait longtemps vécu sur une fiction : la méchante Amérique où les Noirs sont persécutés ; la bonne France où on les reçoit à bras ouverts. Tout est relatif.

Après ce débat, on s'attendait à entendre un plaidoyer.

Hélas ! Chassez l'avocat général, il revient au galop !

La pauvreté, la misère, le racisme, cela existe partout, avait effectivement voulu dire le magistrat, mais ce n'est pas une raison pour commettre des crimes. Tous les pauvres, tous les Noirs ne sont pas des délinquants. C'est donc que leur nature ne les empêche pas de résister à la tentation. Il faut, par conséquent, punir ceux qui y succombent.

C'était ramener au niveau d'une affaire de voleurs de poules ou de sacs à main le procès d'une des pires plaies de l'humanité : le racisme. La défense sut redonner aux débats la hauteur qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Ainsi, M^e Raymond Forni, député socialiste de Belfort, conclut : « Je trouve, M. l'Avocat général, vos réquisitoires déraisonnables ; en condamnant ainsi, vous priveriez d'un soutien solide tous ceux qui se battent contre le racisme aux Etats-Unis et en France. »

Charles Blanchard